

COMMUNIQUÉ

Souffrances à la Bibliothèque Littéraire Jacques Doucet

A l'automne 2020 des employés de la Bibliothèque Littéraire Jacques Doucet située au 8 Place du Panthéon à Paris dans le 5^{ème} arrondissement ont fait appel au syndicat Force Ouvrière (FO ESR 75)

Certains membres du personnel de cette bibliothèque ont saisi nos instances départementales pour nous alerter d'une souffrance au travail et d'une ostracisation dont ils se disaient victimes depuis 2014 de la part de leur Direction.

Face à cette détresse manifeste, **FO ESR** a accompagné à plusieurs reprises (24/11/2021, 24/02/22 et 02/06/22) ces collègues afin que soit établi des signalements sur le RSST (Registre de Sécurité et de Santé au Travail) en Sorbonne à PARIS 5^{ème} (leur statut étant géré par la Chancellerie des Universités). Ces signalements ont été portés à la connaissance du CHSCT Académique à plusieurs reprises à cette époque.

FO ESR a sollicité une visite d'établissement auprès du CHSCTA, qui à ce jour est restée sans réponse. Demande confirmée par mail par le Service des Prévention des Risques du rectorat de l'Académie de Paris le mardi 7 décembre 2021 à l'ensemble des membres du CHSCTA.

Le syndicat FO ESR avait rencontré l'ensemble des personnels puis la directrice de la bibliothèque pour connaître et comprendre l'ampleur du malaise afin de tenter d'y remédier. Il s'en est suivi un rendez-vous le 20/05/2022 entre le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur et les agents en souffrance accompagnés par **FO ESR** pour trouver une solution finale à cette situation délétère. Le secrétaire général avait alors souligné : « *Je n'étais absolument pas au courant des brimades endurées par les archivistes depuis quatre ans.* »

Une médiation avait été proposée par ce même Secrétaire Général, entre la Directrice de la bibliothèque et les agents en souffrance le 6 juillet 2022 à 14 heures. Les collègues ont décliné cette proposition, car la présence à leurs côtés, du syndicat **FO ESR** a été refusée par les autres participants. Le secrétaire Général indiquait alors : « *s'agissant d'une réunion de médiation, je vous avoue que la présence de deux représentants syndicaux me semble ressortir d'un autre type de réunion que le format souhaité.* ». En conséquence les collègues n'ont pas accepté cette médiation sans la présence de leurs représentants syndicaux.

Malgré une situation professionnelle très dégradée, aucune visite médicale (*pourtant obligatoire*) n'avait été proposée à ces agents depuis des années. Mais en 2022 la société EFFICIENCE (Santé au travail) mandatée par la Chancellerie a reçu certains de ces agents en détresse pour mettre en place un suivi médico-psychologique. Or, à l'été de cette même année la Chancellerie dénonçait le contrat passé avec ce prestataire. Les agents n'ont pas été informés de cette situation et leur suivi a été abandonné par la médecine de prévention du rectorat.

Malgré nos alertes la situation de nos collègues ne s'est pas améliorée, voire s'est aggravée !

Pourquoi, après maintes alertes effectuées par notre syndicat, le recteur a-t-il attendu la publication au journal LE MONDE le 17 octobre 2022, d'un article faisant état de graves dysfonctionnements et de

mystérieuses disparitions d'œuvres rare au sein de la bibliothèque DOUCET, pour prendre ce problème au sérieux ?

A la suite du suicide tragique de l'ancienne directrice adjointe de la bibliothèque (le jour même de la parution de l'article du *Monde*), s'en suivit dès le lendemain la visite du recteur de l'Académie de Paris, auprès des personnels de la bibliothèque.

Suite à cette visite, le recteur a constaté que les conditions d'un fonctionnement normal ne pouvaient plus être réunies et a décidé, par voie d'arrêté, de procéder à la fermeture temporaire de la bibliothèque DOUCET à compter du 20/10/2022 jusqu'au 04/11/2022 inclus afin de prévenir tout risque psychosocial et d'assurer la protection du personnel.

Il signera le 04 novembre 2022 un nouvel arrêté ordonnant la prolongation de la fermeture de la bibliothèque Doucet jusqu'au 18 novembre 2022 inclus. La raison invoquée est « *le sentiment de mise en danger* », ressenti par quatre agents correspondant à un **danger grave et imminent**.

Malheureusement ces personnels n'ont pas renseigné le DGI ou RSST (Registre Sécurité et Santé au Travail et de Danger Grave et Imminent). Une psychologue de l'Equipe mobile académique de sécurité sera mobilisée dès le 19 novembre 2022 pour accompagner les agents désireux d'être « écoutés ».

Le 24/10/2022 **FO ESR** a demandé la tenue d'une commission exceptionnelle du CHSCT-A en urgence afin de déterminer l'ampleur des risques psychologiques et la nature des dangers encourus par les personnels de la bibliothèque, sans réponse à ce jour.

Le syndicat FO ESR, qui siège donc au CHSCT-A au nombre de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants, est en étroite communication avec le secrétaire de cette instance concernant cette situation grave dans cet établissement. Le 4 novembre 2022 ce dernier appuie et confirme notre demande et sollicite l'administration (au nom des représentants de la FSU, de FO et de l'UNSA) un CHSCT exceptionnel, dans les plus brefs délais.

Force Ouvrière constate avec accablement que cette situation perdure depuis 2014 sans qu'aucune solution ne soit proposée aux collègues en souffrance.

FO ESR, qui a été contacté par ces collègues depuis 2020 se battra auprès d'eux et mettra tout en œuvre pour rétablir ces agents dans leur bon droit.

Avec FO ESR :

- **Défendons nos droits**
- **Combattons toutes formes de discriminations, le harcèlement, le clientélisme**
- **Défendons la fonction publique de carrière**
- **Exigeons le respect**

Pour défendre vos/nos droits rejoignez FO ESR le syndicat indépendant, constant dans les revendications. Nos militantes et militants sont engagé.e.s pour défendre tous et toutes dans le respect de leurs droits.